

15 déc 2023 -18:35

## Conseil des ministres du 15 décembre 2023

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi le vendredi 15 décembre 2023 sous la présidence du Premier ministre Alexander De Croo.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale  
Communication externe  
Rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 02 11  
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael  
Service Rédaction  
+32 2 287 41 92  
+32 477 59 14 37  
[christophe.springael@premier.fed.be](mailto:christophe.springael@premier.fed.be)

Pieter-Jan Devos  
Service Rédaction  
+32 2 287 41 10  
[pieter-jan.devos@premier.fed.be](mailto:pieter-jan.devos@premier.fed.be)

Elise Goethals  
Service Rédaction  
+32 2 287 41 22  
[elise.goethals@premier.fed.be](mailto:elise.goethals@premier.fed.be)

Maxime Darge  
Service Rédaction  
+32 471 84 21 87  
[maxime.darge@premier.fed.be](mailto:maxime.darge@premier.fed.be)

15 déc 2023 -18:35

Appartient à Conseil des ministres du 15 décembre 2023

## Adaptation de la carte électronique ISI+

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal apportant les modifications nécessaires à la législation entourant la carte ISI+, afin de la mettre en conformité avec l'utilisation de la version électronique de la carte.

Depuis le 1er janvier 2014, les mutualités délivrent une carte ISI+ aux enfants de moins de douze ans et aux assurés sociaux qui ne peuvent ou ne doivent pas disposer d'une pièce d'identité électronique belge. Sa fonction est double : l'identification de l'assuré social et la consultation des informations sur son assurabilité en matière de remboursement des soins de santé.

Le changement signifie que la carte ISI+ peut être délivrée non seulement sur un support physique mais également sous un format électronique, par exemple au moyen d'une application mobile, et que l'obligation de présentation s'applique également à la version électronique. Cet ajustement est nécessaire à la suite des initiatives européennes dans le cadre du « passeport européen de sécurité sociale ».

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des  
Affaires sociales et de la Santé publique  
Rue de la Loi, 23  
1040 Bruxelles  
Belgique  
<https://vandenbroucke.belgium.be>  
[info@vandenbroucke.fed.be](mailto:info@vandenbroucke.fed.be)

Sandrine Daoud  
Porte-parole (FR)  
+32 472 02 84 14  
[sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be](mailto:sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be)

Arne Brinckman  
Porte-parole (NL)  
+32 476 28 83 13  
[arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be](mailto:arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be)

15 déc 2023 -18:35

Appartient à Conseil des ministres du 15 décembre 2023

## Provision Corona 2023 : dépenses de Sciensano

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la répartition de la provision Corona 2023 concernant les dépenses de Sciensano.

Le financement des dépenses Covid de Sciensano de janvier à septembre 2023 inclus nécessite une répartition d'un montant de 4.132.022 euros en engagements et liquidations. Le montant total des dépenses pour les différents projets Covid pour la période allant de janvier à septembre 2023 s'élève à 2.484.576 euros. En outre, un montant de 1.647.446 euros est nécessaire pour les dépenses réelles de janvier à septembre 2023 inclus de la note de surveillance.

Le financement des dépenses Covid de Sciensano d'octobre à décembre 2023 nécessite une répartition d'un montant de 4.580.049 euros en engagements et liquidations. Il s'agit des dépenses réelles pour octobre 2023 et des dépenses estimées pour novembre et décembre 2023 pour les différents projets Covid et la surveillance.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des  
Affaires sociales et de la Santé publique  
Rue de la Loi, 23  
1040 Bruxelles  
Belgique  
<https://vandenbroucke.belgium.be>  
[info@vandenbroucke.fed.be](mailto:info@vandenbroucke.fed.be)

Sandrine Daoud  
Porte-parole (FR)  
+32 472 02 84 14  
[sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be](mailto:sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be)

Arne Brinckman  
Porte-parole (NL)  
+32 476 28 83 13  
[arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be](mailto:arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be)

15 déc 2023 -18:35

Appartient à Conseil des ministres du 15 décembre 2023

## Obligation d'agrément et dispositions relatives aux assistants pharmaceutico-techniques

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal concernant l'obligation d'agrément et des dispositions relatives aux assistants pharmaceutico-techniques.

Il s'agit d'un arrêté technique qui vise à fixer la date d'entrée en vigueur de l'obligation d'agrément et des dispositions relatives au port des titres professionnels, pour les professions paramédicales :

- d'assistant pharmaceutico-technique orienté vers l'officine ouverte au public
- d'assistant pharmaceutico-technique orienté vers l'officine hospitalière

La date d'entrée en vigueur est fixée au 1er janvier 2025.

*Projet d'arrêté royal fixant la date d'entrée en vigueur des articles 177 et 179 de la loi du 25 janvier 1999 portant des dispositions sociales, pour les professions d'assistant pharmaceutico-technique orienté vers l'officine ouverte au public et pour l'assistant pharmaceutico-technique orienté vers l'officine hospitalière*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des  
Affaires sociales et de la Santé publique  
Rue de la Loi, 23  
1040 Bruxelles  
Belgique  
<https://vandenbroucke.belgium.be>  
[info@vandenbroucke.fed.be](mailto:info@vandenbroucke.fed.be)

Sandrine Daoud  
Porte-parole (FR)  
+32 472 02 84 14  
[sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be](mailto:sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be)

Arne Brinckman  
Porte-parole (NL)  
+32 476 28 83 13  
[arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be](mailto:arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be)

15 déc 2023 -18:35

Appartient à [Conseil des ministres du 15 décembre 2023](#)

## Quotas de médecins pour 2030

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à la planification de l'offre médicale pour 2030.

Les quotas ont été déterminés par communauté après l'avis de la commission de planification Offre médicale.

La Commission de planification de l'offre médicale recommande que le nombre maximum de candidats certifiés ayant accès à la formation menant à l'un des titres professionnels réservés aux professionnels de la santé soit fixé à :

- 929 pour la Communauté française
- 1144 pour la Communauté flamande

Afin d'accélérer la réduction de la pénurie accumulée de candidats médecins en Communauté flamande, le quota correspondant est augmenté de 204 médecins.

Par conséquent, le nombre maximum de candidats attestés ayant accès à la formation menant à l'un des titres professionnels réservés aux praticiens pour l'année 2030 est fixé à :

- 1348 pour la Communauté flamande
- 929 pour la Communauté française

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des  
Affaires sociales et de la Santé publique  
Rue de la Loi, 23  
1040 Bruxelles  
Belgique  
<https://vandenbroucke.belgium.be>  
[info@vandenbroucke.fed.be](mailto:info@vandenbroucke.fed.be)

Sandrine Daoud  
Porte-parole (FR)  
+32 472 02 84 14  
[sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be](mailto:sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be)

Arne Brinckman  
Porte-parole (NL)  
+32 476 28 83 13  
[arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be](mailto:arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be)

15 déc 2023 -18:35

Appartient à Conseil des ministres du 15 décembre 2023

## Quota de dentistes pour 2029

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant les quotas de dentistes pour l'année 2029.

Le nombre maximal de candidats attestés qui ont accès à une formation débouchant sur l'un des titres professionnels réservés aux praticiens de l'art dentaire est fixé comme suit pour l'année 2029 :

- 195 pour la Communauté flamande
- 106 pour la Communauté française

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des  
Affaires sociales et de la Santé publique  
Rue de la Loi, 23  
1040 Bruxelles  
Belgique  
<https://vandenbroucke.belgium.be>  
[info@vandenbroucke.fed.be](mailto:info@vandenbroucke.fed.be)

Sandrine Daoud  
Porte-parole (FR)  
+32 472 02 84 14  
[sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be](mailto:sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be)

Arne Brinckman  
Porte-parole (NL)  
+32 476 28 83 13  
[arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be](mailto:arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be)

15 déc 2023 -18:35

Appartient à Conseil des ministres du 15 décembre 2023

## Régie des bâtiments : prolongation et extension de location pour la Police fédérale d'Anvers

Sur proposition du secrétaire d'État chargé de la Régie des bâtiments Mathieu Michel, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la prolongation et l'extension de la location d'une partie du site « Antwerp ring center » pour la Police fédérale.

La Régie des bâtiments loue une partie du site « Antwerp Ring center » sis à Anvers, Noordersingel 27 à la Police fédérale depuis 2002.

Dans l'attente de la réalisation d'un projet de centralisation de la Police fédérale à Anvers (site Valaar - propriété de l'Etat belge), la Régie des bâtiments propose de prolonger la location pour une durée fixe de 9 ans afin de bénéficier d'une sécurité d'occupation et d'étendre le bail compte tenu des besoins supplémentaires de la police.

Dans ce cadre, le secrétaire d'État chargé de la Régie des bâtiments est mandaté pour conclure un nouveau contrat de location en vue de la prise en location d'une partie du site « Antwerp Ring Center ».

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Mathieu Michel, secrétaire d'État à la Digitalisation, chargé de la Simplification administrative, de la Protection de la vie privée, de la Régie des bâtiments  
Rue des Petits Carmes, 15 - 5e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+ 32 2 501 03 27  
<https://michel.belgium.be>  
[info@michel.fed.be](mailto:info@michel.fed.be)

Axel Nulluy  
Porte-parole  
+32 472 87 74 29  
[axel.nulluy@michel.fed.be](mailto:axel.nulluy@michel.fed.be)

15 déc 2023 -18:35

Appartient à Conseil des ministres du 15 décembre 2023

## Régie des bâtiments : contrat de maintenance global pour le complexe North Galaxy

Sur proposition du secrétaire d'État chargé de la Régie des bâtiments Mathieu Michel, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la conclusion d'un nouveau contrat de maintenance pour le complexe North Galaxy à Bruxelles.

La Régie des bâtiments loue le complexe North Galaxy au SPF Finances encore jusqu'au 31 décembre 2031. Cependant, le contrat de maintenance global prend fin le 31 décembre 2023. Un nouveau contrat de maintenance global a dès lors été signé pour une durée de 8 ans (jusqu'à la fin du contrat de bail).

Plus concrètement, un marché de services est lancé à cette fin via une procédure ouverte avec publicité européenne.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Mathieu Michel, secrétaire d'État à la Digitalisation, chargé de la Simplification administrative, de la Protection de la vie privée, de la Régie des bâtiments  
Rue des Petits Carmes, 15 - 5e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+ 32 2 501 03 27  
<https://michel.belgium.be>  
[info@michel.fed.be](mailto:info@michel.fed.be)

Axel Nulluy  
Porte-parole  
+32 472 87 74 29  
[axel.nulluy@michel.fed.be](mailto:axel.nulluy@michel.fed.be)

15 déc 2023 -18:35

Appartient à Conseil des ministres du 15 décembre 2023

## Régie des bâtiments : nouveau centre logistique pour la Police fédérale à Uccle

Sur proposition du secrétaire d'État chargé de la Régie des bâtiments Mathieu Michel, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la construction d'un nouveau centre logistique de la Police fédérale et ce, sur le même site que l'actuel centre logistique « Baron Van Hamme », à Uccle.

Plusieurs bâtiments du site « Baron Van Hamme » (I, J, K, F, E, O) ne peuvent plus être utilisés en raison de leur mauvais état général. L'infrastructure actuelle ne permet plus d'y déployer une logistique moderne et ce, en dépit des actions prises par la Régie des Bâtiments pour assurer un maintien de celle-ci.

L'objectif est donc de lancer un projet « Design-Build » pour la construction d'un nouveau centre logistique, sur le même site, garantissant une performance environnementale optimale et imposant une intégration d'un procédé de production d'énergies renouvelables (matériaux, isolation, photovoltaïque).

Le marché sera attribué via une procédure concurrentielle avec négociation.

Plusieurs bâtiments du site « Baron Van Hamme » ne peuvent plus être utilisés en raison de leur mauvais état. L'objectif est donc de lancer un projet « Design-Build » pour la construction d'un nouveau centre logistique, sur le même site.

Le marché sera attribué via une procédure concurrentielle avec négociation.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Mathieu Michel, secrétaire d'État à la Digitalisation, chargé de la Simplification administrative, de la Protection de la vie privée, de la Régie des bâtiments  
Rue des Petits Carmes, 15 - 5e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+ 32 2 501 03 27  
<https://michel.belgium.be>  
[info@michel.fed.be](mailto:info@michel.fed.be)

Axel Nulluy  
Porte-parole  
+32 472 87 74 29  
[axel.nulluy@michel.fed.be](mailto:axel.nulluy@michel.fed.be)

15 déc 2023 -18:35

Appartient à [Conseil des ministres du 15 décembre 2023](#)

## Modifications relatives au statut du personnel judiciaire – Deuxième lecture

Sur proposition du ministre de la Justice Paul Van Tigchelt, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un avant-projet de loi qui modifie diverses dispositions concernant le statut du personnel judiciaire dans le Code judiciaire.

Les modifications visent à rendre le statut du personnel judiciaire plus attirant.

L'avant-projet, adapté suite aux négociations syndicales, est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Paul Van Tigchelt, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 792 99 02  
[contact@teamjustice.be](mailto:contact@teamjustice.be)

Julien Vandendorre  
Porte-parole (FR)  
+32 475 56 44 07  
[julien@teamjustitie.be](mailto:julien@teamjustitie.be)

Jan Van der Cruysse  
Porte-parole (NL)  
+32 490 57 33 88  
[jan@teamjustitie.be](mailto:jan@teamjustitie.be)

15 déc 2023 -18:35

Appartient à Conseil des ministres du 15 décembre 2023

## Mise à jour de la charte « Accès des PME aux marchés publics »

Dans le cadre du plan d'action commun « Stimuler l'accès des PME aux marchés publics » approuvé le 19 novembre 2021, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la mise à jour de la charte « Accès des PME aux marchés publics ».

La charte s'adresse aux acheteurs publics fédéraux. Elle a pour objectif d'orienter la mise en œuvre de la réglementation relative aux marchés publics afin de stimuler l'accès des PME – et principalement les micro et les petites entreprises – à ces marchés.

La charte, version 2018, a fait l'objet d'une évaluation approfondie, ce qui a donné lieu à un texte complètement renouvelé et à une nouvelle structure qui s'articule autour de 14 principes. Les principes ont ainsi été classés dans un ordre plus logique et davantage développés. De manière générale et dans la mesure du possible, l'on s'est efforcé de rendre la charte plus pratique en utilisant des exemples concrets. Par ailleurs, certains points d'attention ont été ajoutés ou étayés. Elle est mise à jour compte tenu de l'évolution du cadre législatif (modalités de paiements e.a.). Un nouveau principe est ajouté relatif à la formation permanente des adjudicateurs et information continue du monde des entreprises

En outre, la charte sera complétée par une annexe reprenant des clauses types adaptées aux PME. Cette annexe mettra à la disposition des adjudicateurs des exemples pratiques de clauses à reprendre (ou non) dans les cahiers spéciaux des charges en fonction de scénarios donnés.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexander De Croo, Premier ministre  
Rue de la Loi, 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 02 11  
<https://premier.be>  
[contact@premier.be](mailto:contact@premier.be)

François Bailly  
Porte-parole (FR)  
+32 488 07 05 12  
[francois.bailly@premier.be](mailto:francois.bailly@premier.be)

Bram Delen  
Porte-parole (NL)  
+32 497 30 82 05  
[bram.delen@premier.be](mailto:bram.delen@premier.be)

David Clarinval, Vice-Premier ministre et ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique

Rue des Petits Carmes, 15 - 6e étage  
1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 277 69 79

<https://clarinval.belgium.be>

[info@clarinval.belgium.be](mailto:info@clarinval.belgium.be)

Delara Pouya

Porte-parole (FR)

+32 474 05 63 60

[delara.pouya@clarinval.belgium.be](mailto:delara.pouya@clarinval.belgium.be)

Koen Peumans

Porte-parole (NL)

+32 473 81 11 06

[koen.peumans@clarinval.belgium.be](mailto:koen.peumans@clarinval.belgium.be)

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques, des Télécommunications et de la Poste

Tour des Finances

Boulevard du Jardin botanique, 50

1000 Bruxelles

Belgique

<https://desutter.belgium.be>

[info@desutter.fed.be](mailto:info@desutter.fed.be)

Bram Sebrechts

Porte-parole

+32 498 27 31 91

[bram.sebrechts@desutter.fed.be](mailto:bram.sebrechts@desutter.fed.be)

15 déc 2023 -18:35

Appartient à Conseil des ministres du 15 décembre 2023

## Adaptation des redevances dans le cadre des demandes de mise sur le marché de produits phytopharmaceutiques

Sur proposition du ministre de l'Agriculture David Clarinval, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal adaptant les redevances que le Fonds budgétaire des matières premières et des produits perçoit pour les demandes de mise sur le marché de produits phytopharmaceutiques.

Une redevance doit être versée au Fonds budgétaire des matières premières et des produits pour chaque demande de mise sur le marché de produits phytopharmaceutiques. Cette redevance doit financer l'évaluation de la demande en question. Les recettes permettront de payer les salaires du personnel impliqué, ainsi que tous les frais de fonctionnement. L'ensemble des redevances perçues doit également permettre de couvrir tout frais supplémentaire, par exemple pour réaliser des études en soutien de la politique ou du secteur agricole dans l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

En raison de l'indexation des salaires, de l'augmentation des autres frais de fonctionnement et de l'engagement à réaliser des études supplémentaires, les recettes du Fonds budgétaire doivent être augmentées proportionnellement.

Pour y répondre, le projet d'arrêté royal prévoit dès lors une adaptation des redevances.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

*Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 13 novembre 2011 fixant les rétributions et cotisations dues au Fonds budgétaire des matières premières et des produits*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, Vice-Premier ministre et ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique

Rue des Petits Carmes, 15 - 6e étage

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 277 69 79

<https://clarinval.belgium.be>

[info@clarinval.belgium.be](mailto:info@clarinval.belgium.be)

Delara Pouya

Porte-parole (FR)

+32 474 05 63 60

[delara.pouya@clarinval.belgium.be](mailto:delara.pouya@clarinval.belgium.be)

Koen Peumans

Porte-parole (NL)

+32 473 81 11 06

[koen.peumans@clarinval.belgium.be](mailto:koen.peumans@clarinval.belgium.be)

15 déc 2023 -18:35

Appartient à [Conseil des ministres du 15 décembre 2023](#)

## Harmonisation des indemnités pour les vétérinaires ayant exécuté des missions réglementaires à charge du Fonds sanitaire

Sur proposition du ministre de l'Agriculture David Clarinval, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal harmonisant le montant des indemnités pour les vétérinaires ayant exécuté une mission réglementaire à charge du Fonds budgétaire pour la santé et la qualité des animaux et des produits animaux, dénommé « Fonds sanitaire ».

Le Fonds sanitaire indemnise les vétérinaires pour les services fournis dans le cadre de la lutte et de la surveillance de certaines maladies animales. Ces indemnités ou vacations étaient jusqu'à présent incluses dans plusieurs arrêtés distincts et manquaient de cohérence.

Le projet d'arrêté royal a dès lors pour objectif de rassembler toutes les indemnités octroyées aux vétérinaires agréés pour les services fournis dans le cadre des dispositions légales et règlements à des fins de lutte contre les maladies animales. Les négociations en la matière ont déjà débuté en 2010 et ont repris dans le cadre de la revalorisation de la profession de vétérinaire.

Concrètement, le projet prévoit une description uniforme des indemnités et l'harmonisation de celles qui apparaissaient jusqu'ici dans divers arrêtés et différaient alors qu'elles couvraient la même mission.

Le principe de base repose sur un point unitaire, fixé à 4,20 euros et indexé chaque année. Chaque prestation représente un nombre harmonisé de points. Par conséquent, le calcul est clair tant pour le Fonds sanitaire que pour le vétérinaire bénéficiaire. De plus, le projet prévoit une augmentation moyenne d'environ 30 % par rapport aux taux de 2022.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, Vice-Premier ministre et ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique

Rue des Petits Carmes, 15 - 6e étage

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 277 69 79

<https://clarinval.belgium.be>

[info@clarinval.belgium.be](mailto:info@clarinval.belgium.be)

Delara Pouya

Porte-parole (FR)

+32 474 05 63 60

[delara.pouya@clarinval.belgium.be](mailto:delara.pouya@clarinval.belgium.be)

Koen Peumans

Porte-parole (NL)

+32 473 81 11 06

[koen.peumans@clarinval.belgium.be](mailto:koen.peumans@clarinval.belgium.be)

15 déc 2023 -18:35

Appartient à Conseil des ministres du 15 décembre 2023

## Marché public pour l'AFSCA

Sur proposition du ministre de l'Agriculture David Clarinval, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'un marché public pour l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA).

Le marché public concerne une convention pluriannuelle pour l'assainissement de volailles et d'autres oiseaux captifs, dans le cadre de la gestion des maladies contagieuses. Il s'agit, d'une part, de la mise à disposition de matériel et de personnel en stand-by et, d'autre part, de l'assainissement effectif des exploitations de volailles.

Le marché est passé par une procédure ouverte.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, Vice-Premier ministre et ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique  
Rue des Petits Carmes, 15 - 6e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 277 69 79  
<https://clarinval.belgium.be>  
[info@clarinval.belgium.be](mailto:info@clarinval.belgium.be)

Delara Pouya  
Porte-parole (FR)  
+32 474 05 63 60  
[delara.pouya@clarinval.belgium.be](mailto:delara.pouya@clarinval.belgium.be)

Koen Peumans  
Porte-parole (NL)  
+32 473 81 11 06  
[koen.peumans@clarinval.belgium.be](mailto:koen.peumans@clarinval.belgium.be)

15 déc 2023 -18:35

Appartient à Conseil des ministres du 15 décembre 2023

## Nomination d'un membre du conseil d'administration de l'Institut royal des radioéléments

Sur proposition du ministre de l'Économie Pierre-Yves Dermagne et de la ministre de l'Énergie Tinne Van der Straeten, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant nomination d'un membre du conseil d'administration de l'Institut national des radioéléments.

Nelly Coquereau est nommée membre du conseil d'administration de l'Institut national des radioéléments en remplacement de Cerise Hardy, dont elle achèvera le mandat.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Économie et du Travail  
Rue Ducale, 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 207 16 00  
<https://dermagne.belgium.be>  
[contact@dermagne.fed.be](mailto:contact@dermagne.fed.be)

Nicolas Gillard  
Porte-parole (FR)  
+32 476 20 37 84  
[nicolas.gillard@dermagne.fed.be](mailto:nicolas.gillard@dermagne.fed.be)

Laurens Teerlinck  
Porte-parole (NL)  
+32 484 68 12 59  
[laurens.teerlinck@dermagne.fed.be](mailto:laurens.teerlinck@dermagne.fed.be)

Tinne Van der Straeten, ministre de l'Énergie  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 8e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 277 70 29  
[info@vanderstraeten.belgium.be](mailto:info@vanderstraeten.belgium.be)

Stéphanie Maquoi  
Porte-parole (FR)  
+32 478 69 57 84  
[stephanie.maquoi@vanderstraeten.belgium.be](mailto:stephanie.maquoi@vanderstraeten.belgium.be)

Andries Bomans  
Porte-parole (NL)  
+32 471 66 00 06  
[andries.bomans@vanderstraeten.belgium.be](mailto:andries.bomans@vanderstraeten.belgium.be)

15 déc 2023 -18:35

Appartient à Conseil des ministres du 15 décembre 2023

## Renouvellement du mandat de management de l'administrateur général auprès de la CAAMI

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandebroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant renouvellement de l'attribution du mandat de management de l'administrateur général de la Caisse auxiliaire d'assurance maladie-invalidité (CAAMI).

Le mandat de management de Christine Miclotte en tant qu'administratrice générale de la CAAMI est prolongé de six ans.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique  
Rue de la Loi, 23  
1040 Bruxelles  
Belgique  
<https://vandenbroucke.belgium.be>  
[info@vandenbroucke.fed.be](mailto:info@vandenbroucke.fed.be)

Sandrine Daoud  
Porte-parole (FR)  
+32 472 02 84 14  
[sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be](mailto:sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be)

Arne Brinckman  
Porte-parole (NL)  
+32 476 28 83 13  
[arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be](mailto:arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be)

15 déc 2023 -18:35

Appartient à [Conseil des ministres du 15 décembre 2023](#)

## Reconnaissance du bouddhisme – Deuxième lecture

Sur proposition du ministre de la Justice Paul Van Tigchelt, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un avant-projet de loi portant reconnaissance du bouddhisme.

L'avant-projet de loi, adapté à l'avis du Conseil d'État et de l'Autorité de protection des données, reconnaît officiellement le bouddhisme en Belgique en tant qu'organisation philosophique non confessionnelle et l'Union bouddhiste de Belgique en tant qu'organe représentatif de la communauté bouddhiste de Belgique.

L'avant-projet de loi comporte notamment :

- les dispositions reconnaissant l'Union bouddhiste de Belgique
- la description de ses missions
- l'explication et organisation du secrétariat fédéral
- la reconnaissance des communautés bouddhistes locales dont l'entrée en vigueur sera encore ratifiée par arrêté royal
- la constitution, les missions et l'organisation des établissements locales, dont l'entrée en vigueur sera aussi encore ratifiée par arrêté royal

L'avant-projet de loi est soumis à la signature du Roi en vue de son dépôt à la Chambre des représentants.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Paul Van Tigchelt, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 792 99 02  
[contact@teamjustice.be](mailto:contact@teamjustice.be)

Julien Vandendorre  
Porte-parole (FR)  
+32 475 56 44 07  
[julien@teamjustitie.be](mailto:julien@teamjustitie.be)

Jan Van der Cruysse  
Porte-parole (NL)  
+32 490 57 33 88  
[jan@teamjustitie.be](mailto:jan@teamjustitie.be)

15 déc 2023 -18:35

Appartient à Conseil des ministres du 15 décembre 2023

## Compensation à la SNCB pour la hausse des coûts de l'énergie

Sur proposition du ministre de la Mobilité Georges Gilkinet, le Conseil des ministres a marqué son accord sur une compensation spécifique destinée à dédommager la SNCB pour la forte hausse des prix de l'énergie.

La compensation de 77,8 millions d'euros sera octroyée à la SNCB à charge de la provision interdépartementale « énergie ». L'objectif étant d'aider la SNCB à compenser l'impact négatif sur le compte de ses missions de service public de 2023 à la suite de la hausse des prix de l'énergie.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Georges Gilkinet, Vice-Premier ministre et ministre de la Mobilité  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 220 20 11  
<https://gilkinet.belgium.be>  
[info@gilkinet.fed.be](mailto:info@gilkinet.fed.be)

Pascal Devos  
Porte-parole (FR)  
+32 478 34 23 77  
[pascal.devos@gilkinet.fed.be](mailto:pascal.devos@gilkinet.fed.be)

Litte Frooninckx  
Porte-parole (NL)  
+32 499 59 17 74  
[litte.frooninckx@gilkinet.fed.be](mailto:litte.frooninckx@gilkinet.fed.be)

15 déc 2023 -18:35

Appartient à [Conseil des ministres du 15 décembre 2023](#)

## Transfert de biens immobiliers dans le cadre de la régionalisation des allocations familiales

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal organisant le transfert de biens immobiliers de l'ancien FAMIFED à la Communauté flamande.

À la suite du transfert de la compétence en matière d'allocations familiales des autorités fédérales aux entités fédérées, certains biens immobiliers de l'ancienne FAMIFED ont été transférés à la Communauté flamande.

Dans le cadre de la préparation de la vente d'un des bâtiments, l'administration flamande compétente a cependant constaté que des erreurs matérielles s'étaient glissées dans l'énumération des titres de propriété. Le projet d'arrêté royal vise donc à clarifier la description de deux immeubles : l'un situé à Hasselt, De Schiervellaan 3-5 et l'autre situé à Bruxelles, rue de Trêves 9-11.

Le projet d'arrêté royal est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique  
Rue de la Loi, 23  
1040 Bruxelles  
Belgique  
<https://vandenbroucke.belgium.be>  
[info@vandenbroucke.fed.be](mailto:info@vandenbroucke.fed.be)

Sandrine Daoud  
Porte-parole (FR)  
+32 472 02 84 14  
[sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be](mailto:sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be)

Arne Brinckman  
Porte-parole (NL)  
+32 476 28 83 13  
[arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be](mailto:arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be)

15 déc 2023 -18:35

Appartient à Conseil des ministres du 15 décembre 2023

## Programme de recherche technologique et scientifique de la Défense pour 2024

Sur proposition de la ministre de la Défense Ludivine Dedonder, le Conseil des ministres a marqué son accord sur les nouvelles études du programme de recherche technologique et scientifique de la Défense pour 2024.

Le Défense élabore un programme de recherche (pluriannuel) scientifique et technologique, qui repose sur des objectifs stratégiques et s'articule autour de d'axes de recherche définis dans le domaine de la défense et de la sécurité.

Ce programme s'inscrit dans la « Defence, industry and research strategy (DIRS) ». Le programme de recherche scientifique et technologique évolue donc d'un programme de recherche scientifique et technologique interne vers un programme de soutien aux politiques de recherche, de technologie et d'innovation liées à la défense, intégrées dans un cadre national et européen et en soutien de la DIRS nationale.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Ludivine Dedonder, ministre de la Défense  
Rue Lambermont, 8  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 441 52 00  
<https://dedonder.belgium.be>  
[ludivine.dedonder@mil.be](mailto:ludivine.dedonder@mil.be)

Rodolphe Polis  
Porte-parole (FR)  
+32 478 33 57 35  
[rodolphe.polis@mil.be](mailto:rodolphe.polis@mil.be)

Cédric Maes  
Porte-parole (NL)  
+32 479 34 79 23  
[cedric.maes@mil.be](mailto:cedric.maes@mil.be)

15 déc 2023 -18:35

Appartient à Conseil des ministres du 15 décembre 2023

## Marchés publics pour la Défense

Sur proposition de la ministre de la Défense Ludivine Dedonder, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement de deux marchés publics pour la Défense.

Il s'agit des dossiers suivants :

- l'acquisition de postes de tir pour missiles MMP (Missile Moyenne Portée) avec moyens de simulation et appui logistique via la NATO Support and procurement agency
- l'acquisition de systèmes au profit des patrouilleurs de la marine belge

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Ludivine Dedonder, ministre de la Défense  
Rue Lambermont, 8  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 441 52 00  
<https://dedonder.belgium.be>  
[ludivine.dedonder@mil.be](mailto:ludivine.dedonder@mil.be)

Rodolphe Polis  
Porte-parole (FR)  
+32 478 33 57 35  
[rodolphe.polis@mil.be](mailto:rodolphe.polis@mil.be)

Cédric Maes  
Porte-parole (NL)  
+32 479 34 79 23  
[cedric.maes@mil.be](mailto:cedric.maes@mil.be)

15 déc 2023 -18:35

Appartient à Conseil des ministres du 15 décembre 2023

## Marché public pour le Centre de crise national

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'un marché public par procédure négociée sans publication préalable pour le service public fédéral Intérieur.

Il s'agit de l'achat de licences du logiciel COBRA afin d'assurer la continuité du portail de sécurité « Incident & crisis management system » du Centre de crise national.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique  
Rue de la Loi, 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 488 0511  
<https://verlinden.belgium.be>  
[info@verlinden.belgium.be](mailto:info@verlinden.belgium.be)

Nick Gyselincx  
Porte-parole  
+32 473 33 30 53  
[press@verlinden.belgium.be](mailto:press@verlinden.belgium.be)

15 déc 2023 -18:35

Appartient à Conseil des ministres du 15 décembre 2023

## Exclusion de certains secteurs de la notion d'entreprise n'ayant pas une finalité industrielle ou commerciale

Sur proposition du ministre du Travail Pierre-Yves Dermagne, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi introduisant la possibilité d'exclure certains secteurs de la notion d'entreprise n'ayant pas une finalité industrielle ou commerciale, telle que visée dans la loi du 26 juin 2002 relative aux fermetures d'entreprises.

L'avant-projet de loi a pour objet d'inscrire dans la loi du 26 juin 2002 la possibilité pour le Roi d'exclure certains secteurs de la notion d'entreprise n'ayant pas une finalité industrielle ou commerciale. À cette fin, l'article 2, 3°, b), de la loi du 26 juin 2002 est complété par un alinéa qui déterminera la base légale de cette exclusion par le Roi.

Cette possibilité est prévue lorsque le secteur en question présente un risque économique structurel de fermeture. Dans ce cas, le Roi, après avis unanime du comité particulier du fonds de fermeture, déterminer que le secteur doit être considéré comme appartenant au secteur marchand pour l'application de la loi du 26 juin 2002 relative aux fermetures d'entreprises et de ses arrêtés d'exécution.

L'avant-projet exécute ce faisant les avis du Conseil national du travail et du Comité particulier du fonds de fermeture.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Économie et du Travail  
Rue Ducale, 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 207 16 00  
<https://dermagne.belgium.be>  
[contact@dermagne.fed.be](mailto:contact@dermagne.fed.be)

Nicolas Gillard  
Porte-parole (FR)  
+32 476 20 37 84  
[nicolas.gillard@dermagne.fed.be](mailto:nicolas.gillard@dermagne.fed.be)

Laurens Teerlinck  
Porte-parole (NL)  
+32 484 68 12 59  
[laurens.teerlinck@dermagne.fed.be](mailto:laurens.teerlinck@dermagne.fed.be)

15 déc 2023 -18:35

Appartient à Conseil des ministres du 15 décembre 2023

## Modification de dispositions diverses relatives aux chèques sport/culture

Le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi et deux projets d'arrêté royal portant diverses modifications visant à mettre à jour et à améliorer le système des chèques sport/culture en vigueur.

Les administrations des services publics fédéraux Sécurité sociale, Économie et Finances ont examiné la réglementation en vigueur en matière de chèques sport/culture. Sur cette base, un certain nombre de propositions ont été retenues qui pourraient améliorer la réglementation existante et la rendre plus conforme aux évolutions des chèques-repas et des éco-chèques. Une procédure de reconnaissance pour les éditeurs de chèques sport/culture électroniques est également prévue, comme pour les autres chèques sociaux.

Les modifications proposées visent à mettre à jour et à améliorer le système existant, sans toutefois le modifier en profondeur. Ainsi, le montant maximum et les modes de dépense sont maintenus. La période de validité reste 15 mois. Toutefois, le moment de début de cette période ne sera plus fixé au 1er juillet, mais dépendra désormais du moment où le travailleur a effectivement le chèque en main. Comme pour les autres chèques sociaux, la possibilité d'une réactivation ponctuelle des chèques expirés est désormais introduite.

L'avant-projet de loi est transmis pour avis au Conseil d'État.

Le premier projet d'arrêté royal est transmis pour avis au Conseil national du travail et au Conseil d'État.

Le deuxième projet d'arrêté royal est transmis pour avis au Conseil national du travail, à la Commission consultative spéciale consommation, au Conseil supérieur des indépendants et des PME, à l'Autorité de protection des données et au Conseil d'État.

*Avant-projet de loi modifiant diverses dispositions relatives aux chèques sport/culture*

*Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 28 novembre 1969 pris en exécution de la loi du 27 juin 1969 révisant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs au sujet des chèques sport/culture*

*Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 12 octobre 2010 fixant les conditions d'agrément et la procédure d'agrément pour les éditeurs des titres-repas, éco-chèques et chèques consommations sous forme électronique, exécutant les articles 183 à 185 de la loi du 30 décembre 2009 portant des dispositions diverses au sujet des chèques sport/culture*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail  
Rue Ducale, 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 207 16 00  
<https://dermagne.belgium.be>  
[contact@dermagne.fed.be](mailto:contact@dermagne.fed.be)

Nicolas Gillard  
Porte-parole (FR)  
+32 476 20 37 84  
[nicolas.gillard@dermagne.fed.be](mailto:nicolas.gillard@dermagne.fed.be)

Laurens Teerlinck  
Porte-parole (NL)  
+32 484 68 12 59  
[laurens.teerlinck@dermagne.fed.be](mailto:laurens.teerlinck@dermagne.fed.be)

David Clarinval, Vice-Premier ministre et ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique  
Rue des Petits Carmes, 15 - 6e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 277 69 79  
<https://clarinval.belgium.be>  
[info@clarinval.belgium.be](mailto:info@clarinval.belgium.be)

Delara Pouya  
Porte-parole (FR)  
+32 474 05 63 60  
[delara.pouya@clarinval.belgium.be](mailto:delara.pouya@clarinval.belgium.be)

Koen Peumans  
Porte-parole (NL)  
+32 473 81 11 06  
[koen.peumans@clarinval.belgium.be](mailto:koen.peumans@clarinval.belgium.be)

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude et de la Loterie nationale  
Rue de la Loi, 12  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://vanpeteghem.belgium.be>

Miet Deckers  
Porte-parole  
[miet.deckers@vincent.minfin.be](mailto:miet.deckers@vincent.minfin.be)

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique  
Rue de la Loi, 23  
1040 Bruxelles  
Belgique  
<https://vandenbroucke.belgium.be>  
[info@vandenbroucke.fed.be](mailto:info@vandenbroucke.fed.be)

Sandrine Daoud  
Porte-parole (FR)  
+32 472 02 84 14  
[sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be](mailto:sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be)

Arne Brinckman  
Porte-parole (NL)  
+32 476 28 83 13  
[arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be](mailto:arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be)

15 déc 2023 -18:35

Appartient à Conseil des ministres du 15 décembre 2023

## Composition du secrétariat de la Commission nationale d'évaluation de la loi relative à l'interruption de grossesse

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant l'effectif du secrétariat de la Commission nationale d'évaluation chargée d'évaluer l'application de la législation relative à l'interruption de grossesse.

La commission d'évaluation de la loi relative à l'interruption de grossesse a été créée le 13 août 1990. Cette commission d'évaluation compte 16 membres et dispose d'une administration composée de 6 fonctionnaires statutaires, affectés à l'exercice de ses missions légales.

Le projet d'arrêté royal vise à mettre à jour le cadre administratif. L'effectif du secrétariat est modifié comme suit :

- 2 attachés - niveau A
- 2 experts administratifs - niveau C
- 2 collaborateurs administratifs - niveau D

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique  
Rue de la Loi, 23  
1040 Bruxelles  
Belgique  
<https://vandenbroucke.belgium.be>  
[info@vandenbroucke.fed.be](mailto:info@vandenbroucke.fed.be)

Sandrine Daoud  
Porte-parole (FR)  
+32 472 02 84 14  
[sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be](mailto:sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be)

Arne Brinckman  
Porte-parole (NL)  
+32 476 28 83 13  
[arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be](mailto:arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be)

15 déc 2023 -18:35

Appartient à [Conseil des ministres du 15 décembre 2023](#)

## Accord de coopération en matière de traitement des données via CoBRHA+ - Deuxième lecture

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé, en deuxième lecture, un projet d'accord de coopération et un avant-projet de loi concernant le traitement des données des acteurs du secteur de la santé via la base de données CoBRHA+.

CoBRHA+ (*Common Base Register For Healthcare Actor*) est une source commune authentique du gouvernement fédéral et des entités fédérées contenant des données à caractère professionnel sur les professionnels de soins de santé, et d'aide et de soins, et les organisations du secteur de la santé et des soins. La publication dans CoBRHA+ est uniquement possible pour les sources authentiques qui sont des partenaires de la plateforme eHealth.

Le projet d'accord de coopération vise à créer un cadre juridique supplémentaire pour CoBRHA+ et prévoit principalement un certain nombre de dispositions concernant l'hébergement et la gestion de la base de données, les finalités du traitement, les catégories de données à caractère professionnel, la période de conservation et les responsables du traitement.

Par l'avant-projet de loi, l'État fédéral, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune, la Région wallonne et la Commission communautaire française consentent à l'accord de coopération concernant le traitement des données relatives à CoBRHA+.

L'avant-projet, qui a été adapté aux avis de l'Autorité de protection des données et du Conseil d'État, est soumis à la signature du Roi en vue de de son dépôt à la Chambre des représentants.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des  
Affaires sociales et de la Santé publique  
Rue de la Loi, 23  
1040 Bruxelles  
Belgique  
<https://vandenbroucke.belgium.be>  
[info@vandenbroucke.fed.be](mailto:info@vandenbroucke.fed.be)

Sandrine Daoud  
Porte-parole (FR)  
+32 472 02 84 14  
[sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be](mailto:sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be)

Arne Brinckman  
Porte-parole (NL)  
+32 476 28 83 13  
[arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be](mailto:arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be)

15 déc 2023 -18:35

Appartient à Conseil des ministres du 15 décembre 2023

## Fedasil : prolongation de la gestion du site d'accueil Saint-Joseph

Sur proposition de la secrétaire d'État à l'Asile et la Migration Nicole de Moor, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'octroi d'une prolongation de la gestion d'un site d'accueil pour demandeurs d'asile.

Plus concrètement, il s'agit de la prolongation jusqu'au 31 décembre 2024 du site d'accueil de Liège Saint-Joseph géré par G4S CARE. Pour maintenir le bâtiment opérationnel pendant cette période, des travaux d'infrastructure sont nécessaires.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Nicole de Moor, secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration  
Rue Lambermont, 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 572 02 00  
<https://demoor.belgium.be>

Sieghild Lacoere  
Porte-parole  
+32 475 50 55 50  
[sieghild.lacoere@demoor.fed.be](mailto:sieghild.lacoere@demoor.fed.be)

15 déc 2023 -18:35

Appartient à [Conseil des ministres du 15 décembre 2023](#)

## Ancrage législatif d'un plan d'action fédéral handicap pour chaque législature

Sur proposition de la ministre chargée des Personnes handicapées Karine Lalieux, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi ayant pour objet d'ancrer le principe de l'adoption et de l'évaluation d'un plan fédéral handicap pour chaque législature.

L'objectif de l'avant-projet de loi est d'inscrire dans la loi l'approche structurée de la dimension du handicap dans les domaines de la politique fédérale par le biais d'un plan fédéral handicap pour chaque législature. Le plan d'action décrit les mesures que chaque ministre et secrétaire d'État prendront au niveau fédéral pour mettre en œuvre la Convention relative aux droits des personnes handicapées et pour atteindre l'objectif d'intégration des personnes handicapées dans tous les domaines de la politique fédérale.

Il est essentiel que chaque plan d'action fédéral soit évalué à la fois en termes d'actions individuelles et d'impact global sur la vie et les droits des personnes handicapées. L'avant-projet de loi prévoit donc un rapportage régulier à la Chambre des représentants.

Enfin, la politique fédérale en matière de handicap ne peut pas être élaborée sans une concertation constante avec la société civile, selon le principe qui est au cœur de la Convention des Nations Unies pour les droits des personnes handicapées : « Rien sur nous sans nous ». L'implication de la société civile lors de la création et de l'évaluation du plan est donc essentielle. C'est dans ce but que l'avant-projet de loi a été adapté à l'avis du Conseil supérieur national des personnes handicapées du 18 septembre 2023

L'avant -projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Karine Lalieux, ministre des Pensions et de l'Intégration sociale, chargée des Personnes handicapées, de la Lutte contre la pauvreté et de Beliris  
Avenue de la Toison d'or, 87  
1060 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 541 64 84  
<https://lalieux.belgium.be>  
[info@lalieux.fed.be](mailto:info@lalieux.fed.be)

Delphine Van Bladel  
Porte-parole (FR)  
+32 476 60 02 61  
[delphine.vanbladel@lalieux.fed.be](mailto:delphine.vanbladel@lalieux.fed.be)

Sam Van De Putte  
Porte-parole (NL)  
+32 478 44 07 01  
[sam.vandeputte@lalieux.fed.be](mailto:sam.vandeputte@lalieux.fed.be)

15 déc 2023 -18:35

Appartient à [Conseil des ministres du 15 décembre 2023](#)

## COVID-19 : modification de l'accord de coopération concernant le traitement des données relatives à la vaccination - Deuxième lecture

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un projet d'accord de coopération concernant le traitement des données relatives à la vaccination contre le COVID-19.

Ces deux dernières années, plusieurs accords de coopération ont été conclus entre l'État fédéral et les entités fédérées, afin de prendre les mesures nécessaires pour faire face à la pandémie mondiale de COVID-19. L'accord de coopération du 12 mars 2021 prévoit par exemple le traitement de données à caractère personnel afin de minimiser l'impact du coronavirus sur la santé publique, le système de santé national et l'économie nationale.

Les objectifs de l'accord de coopération du 12 mars 2021 sont désormais étendus.

La première extension consiste à permettre à la Communauté flamande de calculer le taux de vaccination anonyme pour des segments plus largement définis de la population

Enfin, l'avant-projet de l'accord de coopération fournit une base juridique pour l'enregistrement des vaccinations administrées à l'étranger dans Vaccinnet+, si la personne concernée le prouve au moyen d'un certificat COVID numérique de l'UE ou d'une reproduction numérique belge d'un certificat de vaccination COVID étranger

Le Conseil des ministres a approuvé le projet d'accord de coopération modifié et l'avant-projet de loi portant approbation de cet accord de coopération.

L'avant-projet de loi, adapté aux avis de l'Autorité de protection des données et du Conseil d'État, est soumis à la signature du Roi en vue de son dépôt à la Chambre des représentants.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des  
Affaires sociales et de la Santé publique  
Rue de la Loi, 23  
1040 Bruxelles  
Belgique  
<https://vandenbroucke.belgium.be>  
[info@vandenbroucke.fed.be](mailto:info@vandenbroucke.fed.be)

Sandrine Daoud  
Porte-parole (FR)  
+32 472 02 84 14  
[sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be](mailto:sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be)

Arne Brinckman  
Porte-parole (NL)  
+32 476 28 83 13  
[arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be](mailto:arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be)

15 déc 2023 -18:35

Appartient à Conseil des ministres du 15 décembre 2023

## Répartition du Fonds Ukraine

Sur proposition du Premier ministre Alexander De Croo, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la répartition du Fonds Ukraine qui a été créé en soutien de la guerre en Ukraine.

Un crédit de 1.760.000.000 euros sera prévu pour financer les dépenses en soutien de la guerre en Ukraine, dont 1.505.000.000 euros en 2024 et 255 millions d'euros en 2025. Les dépenses de ce crédit seront déterminées sur la base des recettes supplémentaires de l'impôt des sociétés résultant des sanctions contre la Russie, comme les bénéfices obtenus sur les intérêts des fonds gelés.

Ces recettes peuvent uniquement être utilisées pour les dépenses liées aux conséquences de la guerre, comme l'accueil des réfugiés ukrainiens, l'aide militaire, humanitaire et médicale, le soutien logistique à la reconstruction, le soutien des organisations internationales, à la Facilité européenne pour la paix et à l'aide macro financière. Enabel élaborera ainsi un projet pluriannuel dans le cadre de la reconstruction de l'Ukraine.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexander De Croo, Premier ministre  
Rue de la Loi, 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 02 11  
<https://premier.be>  
[contact@premier.be](mailto:contact@premier.be)

François Bailly  
Porte-parole (FR)  
+32 488 07 05 12  
[francois.bailly@premier.be](mailto:francois.bailly@premier.be)

Bram Delen  
Porte-parole (NL)  
+32 497 30 82 05  
[bram.delen@premier.be](mailto:bram.delen@premier.be)

15 déc 2023 -18:35

Appartient à Conseil des ministres du 15 décembre 2023

## Subsides 2023 pour financer les surcoûts liés à la sécurisation du procès des attentats de Bruxelles

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant les modalités d'octroi de subsides 2023 à la zone de police Bruxelles-CAPITALE-Ixelles, pour financer les surcoûts liés à la sécurisation du procès des attentats de Bruxelles.

Le projet d'arrêté royal prévoit pour l'année 2023 l'octroi d'une aide financière de l'Etat, sous forme d'un subside de 765.000 euros, destinée à la zone de police Bruxelles-CAPITALE-Ixelles afin de lui permettre de faire face aux surcoûts et aux charges budgétaires dus à la sécurisation du procès des attentats de Bruxelles.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

*Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 24 septembre 2023 concernant les modalités de paiement d'un subside pour la zone de police Bruxelles-CAPITALE-Ixelles dans le cadre du procès Maelbeek-Zaventem*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique  
Rue de la Loi, 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 488 0511  
<https://verlinden.belgium.be>  
[info@verlinden.belgium.be](mailto:info@verlinden.belgium.be)

Nick Gyselinck  
Porte-parole  
+32 473 33 30 53  
[press@verlinden.belgium.be](mailto:press@verlinden.belgium.be)

15 déc 2023 -18:35

Appartient à Conseil des ministres du 15 décembre 2023

## Assentiment aux amendements au protocole sur la pollution atmosphérique transfrontière

Sur proposition de la ministre des Affaires étrangères Hadja Lahbib, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment du parlement aux amendements au protocole à la convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique, faits à Genève le 4 mai 2012.

L'avant-projet de loi a pour objectif de porter assentiment à ces modifications du protocole, ainsi que d'insérer un mécanisme d'assentiment préalable dans la loi du 1er mai 2006 portant assentiment au protocole en question.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Hadja Lahbib, ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales  
Rue des Petits Carmes, 15 - 15e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 85 91  
<https://lahbib.belgium.be>

Olivier Schotte  
Porte-parole (FR)  
[olivier.schotte@diplobel.fed.be](mailto:olivier.schotte@diplobel.fed.be)

Remy Esquiliche  
Porte-parole (NL)  
[remy.esquiliche@diplobel.fed.be](mailto:remy.esquiliche@diplobel.fed.be)

15 déc 2023 -18:35

Appartient à [Conseil des ministres du 15 décembre 2023](#)

## Mainmorte 2023

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé trois projets d'arrêté royal calculant et répartissant, pour l'année 2023, le crédit spécial en faveur des communes, des régions et de l'agglomération bruxelloise sur le territoire desquelles se trouvent des propriétés immunisées du précompte immobilier.

Pour les communes, le crédit spécial pour 2023 s'élève à 106.056.493 euros. La quote-part revenant à chaque région s'établit comme suit :

- pour les communes de la Région flamande, elle est de 9.329.336 euros
- pour les communes de la Région wallonne, elle est de 7.519.464 euros
- pour les communes de la Région de Bruxelles-Capitale, elle est de 89.207.693 euros

Pour les régions, la quote-part est la suivante :

- 1.085.901 euros pour la Région flamande
- 279.395 euros pour la Région wallonne
- 3.020.358 euros pour la Région de Bruxelles-Capitale

Le crédit spécial en faveur de l'agglomération bruxelloise s'élève à 29.871.341 euros

Les quotes-parts sont calculées selon la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des communautés et des régions.

Selon un nouveau calcul des services du Cadastre pour le revenu cadastral d'une commune bruxelloise, le Conseil des ministres a par ailleurs approuvé trois projets d'arrêté royal qui visent à adapter le montant de la dotation pour la commune en question, la Région bruxelloise et l'Agglomération bruxelloise, pour la période 2018 jusqu'à et y compris 2022.

Les projets d'arrêté royal sont soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes  
institutionnelles et du Renouveau démocratique  
Rue de la Loi, 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 488 0511  
<https://verlinden.belgium.be>  
[info@verlinden.belgium.be](mailto:info@verlinden.belgium.be)

Nick Gyselinck  
Porte-parole  
+32 473 33 30 53  
[press@verlinden.belgium.be](mailto:press@verlinden.belgium.be)

15 déc 2023 -18:35

Appartient à Conseil des ministres du 15 décembre 2023

## Budget global 2024 pour les frais de fonctionnement des hôpitaux

Sur proposition du ministre de la Santé Frank Vandebroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant, pour l'exercice 2024, le budget global pour le financement des frais de fonctionnement des hôpitaux.

Le budget global pour 2024 s'élève à 11.645.848.078 euros.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des  
Affaires sociales et de la Santé publique  
Rue de la Loi, 23  
1040 Bruxelles  
Belgique  
<https://vandenbroucke.belgium.be>  
[info@vandenbroucke.fed.be](mailto:info@vandenbroucke.fed.be)

Sandrine Daoud  
Porte-parole (FR)  
+32 472 02 84 14  
[sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be](mailto:sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be)

Arne Brinckman  
Porte-parole (NL)  
+32 476 28 83 13  
[arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be](mailto:arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be)

15 déc 2023 -18:35

Appartient à Conseil des ministres du 15 décembre 2023

## Dotation 2023 à la Région de Bruxelles-Capitale pour l'organisation des sommets européens

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal accordant à la Région de Bruxelles-Capitale la dotation annuelle pour les dépenses liées à la sécurité découlant de l'organisation des sommets européens et à la sécurité et la prévention dans le cadre de la fonction de capitale de Bruxelles, tant sur le plan national qu'international.

En 2023, la dotation annuelle de 55 millions d'euros à la Région de Bruxelles-Capitale est répartie comme suit :

- 35 millions d'euros pour les zones de police
- 20 millions d'euros pour les communes

Le projet est soumis à la signature du Roi.

*Projet d'arrêté royal accordant une dotation pour 2023 à la Région de Bruxelles-Capitale dans le cadre du Fonds de financement de certaines dépenses effectuées qui sont liées à la sécurité découlant de l'organisation des sommets européens à Bruxelles, ainsi que des dépenses de sécurité et de prévention en relation avec la fonction de capitale nationale et internationale de Bruxelles*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique  
Rue de la Loi, 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 488 0511  
<https://verlinden.belgium.be>  
[info@verlinden.belgium.be](mailto:info@verlinden.belgium.be)

Nick Gyselincx  
Porte-parole  
+32 473 33 30 53  
[press@verlinden.belgium.be](mailto:press@verlinden.belgium.be)

15 déc 2023 -18:35

Appartient à Conseil des ministres du 15 décembre 2023

## Financement de l'aide alimentaire des CPAS pour la période de subvention 2024

Sur proposition de la ministre de l'Intégration sociale Karine Lalieux, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le financement des CPAS pour l'intervention en matière d'aide alimentaire en 2024.

La politique de soutien en aide alimentaire des CPAS a été initiée en 2020. Depuis lors chaque année les autorités prévoient un budget pour cette aide.

Il a été décidé d'accorder aux CPAS une allocation de 2.999.990 euros pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024. Les CPAS peuvent utiliser cette subvention pour la distribution de colis alimentaires, de repas préparés ou de bons pour l'achat de nourriture aux personnes les plus vulnérables de la société.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Karine Lalieux, ministre des Pensions et de l'Intégration sociale, chargée des Personnes handicapées, de la Lutte contre la pauvreté et de Beliris  
Avenue de la Toison d'or, 87  
1060 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 541 64 84  
<https://lalieux.belgium.be>  
[info@lalieux.fed.be](mailto:info@lalieux.fed.be)

Delphine Van Bladel  
Porte-parole (FR)  
+32 476 60 02 61  
[delphine.vanbladel@lalieux.fed.be](mailto:delphine.vanbladel@lalieux.fed.be)

Sam Van De Putte  
Porte-parole (NL)  
+32 478 44 07 01  
[sam.vandeputte@lalieux.fed.be](mailto:sam.vandeputte@lalieux.fed.be)

15 déc 2023 -18:35

Appartient à [Conseil des ministres du 15 décembre 2023](#)

## Règlements de répartition des affaires du tribunal du travail d'Anvers

Sur proposition du ministre de la Justice Paul Van Tigchelt, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant les règlements de répartition des affaires du tribunal du travail d'Anvers.

Dans le projet, la répartition actuelle du tribunal du travail d'Anvers reste répartie en cinq divisions et le territoire de chacune d'elles est maintenu.

Le règlement de répartition des affaires vise à rendre la division d'Anvers (pour l'arrondissement judiciaire d'Anvers) et la division de Hasselt (pour l'arrondissement judiciaire du Limbourg) exclusivement compétentes pour un certain nombre de contestations qui se rapportent aux fonctions juridictionnelles du président du tribunal du travail d'Anvers (requêtes unilatérales, référés, procédures comme en référé, procédures relatives à l'assistance judiciaire) et aux élections sociales.

Il s'agit essentiellement d'affaires :

- presque exclusivement introduites de manière numérique
- traitées sans explications orales
- dans lesquelles les justiciables comparaissent rarement en personne
- pour lesquelles des cabinets d'avocats spécialisés agissent souvent
- pour lesquelles les mandataires de syndicats représentent leurs affiliés

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Paul Van Tigchelt, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 792 99 02  
[contact@teamjustice.be](mailto:contact@teamjustice.be)

Julien Vandenborre  
Porte-parole (FR)  
+32 475 56 44 07  
[julien@teamjustitie.be](mailto:julien@teamjustitie.be)

Jan Van der Cruysse  
Porte-parole (NL)  
+32 490 57 33 88  
[jan@teamjustitie.be](mailto:jan@teamjustitie.be)

15 déc 2023 -18:35

Appartient à [Conseil des ministres du 15 décembre 2023](#)

## Distribution préventive de comprimés d'iode

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a marqué son accord sur un nouvel accord entre les autorités fédérales et les associations de pharmaciens pour la distribution des comprimés d'iodure de potassium.

En 2018, un accord a été conclu entre les autorités et les pharmaciens afin que la pré-distribution nationale de comprimés d'iodure de potassium (aussi appelés « comprimés d'iode ») se fasse via le circuit de distribution pharmaceutique existant. Cet accord durait jusqu'au début d'une nouvelle campagne nationale pour la distribution d'iode (fin 2023 – début 2024).

C'est pourquoi un nouvel accord a été conclu, visant à garantir les aspects suivants :

- dans les zones de planification d'urgence des sites nucléaires de classe 1 en Belgique ou dans la zone frontalière : demander de manière proactive aux citoyens s'ils disposent déjà de comprimés d'iode et, si ce n'est pas le cas, proposer et livrer ces comprimés (date de production 2017) entre décembre 2023 et avril 2024. Après avril 2024 : livrer des comprimés d'iode aux citoyens et aux collectivités qui le demandent
- en dehors des zones de planification d'urgence : livraison de comprimés d'iode (date de production 2017) aux citoyens et collectifs qui en font la demande
- collecte des comprimés d'iode avec une date de production 2010 ou antérieure que les citoyens remettent, suivant la procédure standard de destruction des médicaments périmés et non utilisés via le système de collecte prévu dans les conteneurs jaunes
- dispense d'informations sur ce médicament au citoyen/patient
- enregistrement du ou des codes CNK par livraison
- continuité de la prestation et dispense d'informations jusqu'à la prochaine campagne de distribution des autorités
- gestion d'un stock de comprimés d'iode pour assurer une distribution rapide en cas d'accident nucléaire ; chaque pharmacie doit donc être en mesure de répondre à une demande extrêmement accrue de comprimés en cas d'accident nucléaire (imminent). Chaque pharmacie dispose d'un stock d'au moins un emballage de transport de 240 boîtes
- dans le cadre de la stratégie nationale de préparation en matière de pré-distribution et de distribution réactive, les autorités peuvent demander d'ajuster (augmenter ou réduire) le stock disponible dans les pharmacies si la situation le requiert. Il est uniquement possible d'augmenter la quantité de stock sur motivation approfondie et dans le cas d'une hausse du niveau de la menace nucléaire

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes  
institutionnelles et du Renouveau démocratique  
Rue de la Loi, 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 488 0511  
<https://verlinden.belgium.be>  
[info@verlinden.belgium.be](mailto:info@verlinden.belgium.be)

Nick Gyselinck  
Porte-parole  
+32 473 33 30 53  
[press@verlinden.belgium.be](mailto:press@verlinden.belgium.be)

15 déc 2023 -18:35

Appartient à [Conseil des ministres du 15 décembre 2023](#)

## Nomination des membres des comités scientifiques constitués auprès de l'Institut des comptes nationaux

Sur proposition du ministre de l'Economie Pierre-Yves Dermagne, le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'arrêté royal portant nomination des membres du comité scientifique sur le budget économique et du comité scientifique des comptes des administrations publiques, constitués auprès de l'Institut des comptes nationaux.

Sont nommés au comité scientifique sur le budget économique pour une durée de quatre ans à partir du 1er janvier 2024 :

Président :

- Igor Lebrun, Bureau fédéral du Plan

Membres :

- Filip Vanhorebeek, Bureau Fédéral du Plan
- Anja Termote, SPF Economie, PME, Classes Moyennes et Energie
- Vincent VAanesse, SPF Economie, PME, Classes Moyennes et Energie
- Maud Nautet, Banque Nationale de Belgique
- Geert Langenus, Banque Nationale de Belgique
- Michel Mingiedi, SPF sécurité Sociale et Institutions publiques de sécurité sociale
- Thierry Lenoir, SPF Finances
- Griet Malfroy, Office national de Sécurité sociale
- Valérie Gilbert, SPF Emploi, Travail et Concertation sociale
- Hugo Boonaert, Office national de l'Emploi
- Lisa Glorieux, SPF Stratégie et Appui

Sont nommés au comité scientifique des comptes des administrations publiques pour une durée de quatre ans à partir du 1er janvier 2024 :

Président :

- Kris Van Cauter, Banque nationale de Belgique

Membres :

- Sarah La Rosa, Banque nationale de Belgique
- Vincent Frogneux, Bureau fédéral du Plan
- Charles-Hubert Remiche, SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie
- Evelien Vanalme, SPF Finances
- Dirk Moens, SPF Sécurité Sociale et Institutions publiques de Sécurité sociale
- Philippe Dujardin, SPF Budget et Contrôle de Gestion

Les projets sont soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de  
l'Economie et du Travail  
Rue Ducale, 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 207 16 00  
<https://dermagne.belgium.be>  
[contact@dermagne.fed.be](mailto:contact@dermagne.fed.be)

Nicolas Gillard  
Porte-parole (FR)  
+32 476 20 37 84  
[nicolas.gillard@dermagne.fed.be](mailto:nicolas.gillard@dermagne.fed.be)

Laurens Teerlinck  
Porte-parole (NL)  
+32 484 68 12 59  
[laurens.teerlinck@dermagne.fed.be](mailto:laurens.teerlinck@dermagne.fed.be)

15 déc 2023 -18:35

Appartient à [Conseil des ministres du 15 décembre 2023](#)

## Concession de services pour la distribution de journaux et de périodiques reconnus

Sur proposition du ministre de l'Economie Pierre-Yves Dermagne et sur base des considérations développées dans la note au Conseil des ministres, le Conseil des ministres a pris une série de décisions dans le cadre de la concession de services pour la distribution de journaux et de périodiques reconnus.

Le Conseil des ministres :

- décide de ne plus recourir au mécanisme de la concession pour accompagner les services qui font l'objet de la concession en cours et de la concession de 2023
- décide de substituer au mécanisme de la concession un régime fiscal approprié qui s'appliquera pour les années 2024-2025-2026 dont il charge le ministre des Finances de définir les modalités
- approuve la prolongation de la concession en cours de 6 mois
- prend acte de la proposition du ministre de l'Economie de renoncer à attribuer la concession de 2023
- prend acte de la proposition du ministre de l'Economie de prolonger la concession en cours pour 6 mois, à partir du 1er janvier 2024

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail  
Rue Ducale, 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 207 16 00  
<https://dermagne.belgium.be>  
[contact@dermagne.fed.be](mailto:contact@dermagne.fed.be)

Nicolas Gillard  
Porte-parole (FR)  
+32 476 20 37 84  
[nicolas.gillard@dermagne.fed.be](mailto:nicolas.gillard@dermagne.fed.be)

Laurens Teerlinck  
Porte-parole (NL)  
+32 484 68 12 59  
[laurens.teerlinck@dermagne.fed.be](mailto:laurens.teerlinck@dermagne.fed.be)

15 déc 2023 -18:35

Appartient à [Conseil des ministres du 15 décembre 2023](#)

## Accord de coopération avec la Communauté française et la Région wallonne concernant les auteurs d'infractions à caractère sexuel

Sur proposition du ministre de la Justice Paul Van Tigchelt, le Conseil des ministres a marqué son accord sur un accord de coopération avec la Communauté française et la Région wallonne concernant la guidance et le traitement des auteurs d'infractions à caractère sexuel.

La guidance et le traitement des auteurs d'infractions à caractère sexuel sont des compétences mixtes, partagées entre l'État fédéral, les communautés et les régions.

Le projet d'accord de coopération doit permettre une coopération structurelle entre les différents niveaux stratégiques afin de continuer à promouvoir la réintégration/l'intégration, le bien-être et la santé des auteurs d'infractions à caractère sexuel, tout en visant à assurer leur guidance.

Il remplace l'accord en vigueur afin de mieux correspondre à la nouvelle réalité institutionnelle faisant suite à la sixième réforme de l'État. Étant donné le transfert des maisons de justice vers les communautés, la Communauté française est désormais partenaire à l'accord.

Par ailleurs, il s'agit d'adapter le champ d'application, tant pour ce qui est des cadres légaux que des infractions visées.

Un avant-projet de loi qui a également été approuvé met en œuvre l'accord de coopération.

Le projet d'accord de coopération est transmis pour avis à l'Autorité de protection des données et au Collège des procureurs généraux. Le projet d'accord de coopération et l'avant-projet de loi sont transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Paul Van Tigchelt, Vice-Premier ministre et ministre de la  
Justice et de la Mer du Nord  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 792 99 02  
contact@teamjustice.be

Julien Vandenborre  
Porte-parole (FR)  
+32 475 56 44 07  
julien@teamjustitie.be

Jan Van der Cruysse  
Porte-parole (NL)  
+32 490 57 33 88  
jan@teamjustitie.be

15 déc 2023 -18:35

Appartient à Conseil des ministres du 15 décembre 2023

## Accord de coopération concernant le maximum à facturer

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'accord de coopération concernant le maximum à facturer, l'allocation forfaitaire pour malades chroniques et le statut de personne atteinte d'une affection chronique.

L'accord de coopération prévoit que les tickets modérateurs pour les dépenses de santé des prestations de santé transférées continueront à être pris en compte pour l'application du maximum à facturer, de l'allocation forfaitaire pour malades chroniques et du statut de personne atteinte d'une affection chronique, comme c'était le cas avant la sixième réforme de l'État.

La contribution que les entités fédérées doivent au fédéral à ce titre est également fixée. Cette contribution sera déduite des dotations et déterminée sur la base des dépenses supplémentaires réelles, le minimum étant la contribution moyenne pour le maximum à facturer pour la période 2016-2019.

Le Conseil des ministres a par ailleurs approuvé l'avant-projet de loi portant assentiment à ce projet d'accord de coopération. Celui-ci est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

*Avant-projet de loi portant assentiment à l'accord de coopération entre le gouvernement fédéral, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant le maximum à facturer, l'allocation forfaitaire pour malades chroniques et le statut de personne atteinte d'une affection chronique*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique  
Rue de la Loi, 23  
1040 Bruxelles  
Belgique  
<https://vandenbroucke.belgium.be>  
[info@vandenbroucke.fed.be](mailto:info@vandenbroucke.fed.be)

Sandrine Daoud  
Porte-parole (FR)  
+32 472 02 84 14  
[sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be](mailto:sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be)

Arne Brinckman  
Porte-parole (NL)  
+32 476 28 83 13  
[arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be](mailto:arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be)

15 déc 2023 -18:35

Appartient à Conseil des ministres du 15 décembre 2023

## Deuxième partie du programme 2023 de prêts d'État à État

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'octroi d'un prêt d'État lié à la Moldavie.

Il s'agit d'un prêt d'État lié d'un montant de 12.000.000 euros pour un projet d'installation d'eau potable dans neuf villages de Moldavie par la société Bosaq. Le projet bénéficiera à au moins 55.000 habitants.

Les frais d'Enabel pour le suivi de ce projet seront pris en charge par le SPF Finances/Finexpo.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude et de la Loterie nationale  
Rue de la Loi, 12  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://vanpeteghem.belgium.be>

Miet Deckers  
Porte-parole  
[miet.deckers@vincent.minfin.be](mailto:miet.deckers@vincent.minfin.be)

Hadja Lahbib, ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales  
Rue des Petits Carmes, 15 - 15e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 85 91  
<https://lahbib.belgium.be>

Olivier Schotte  
Porte-parole (FR)  
[olivier.schotte@diplobel.fed.be](mailto:olivier.schotte@diplobel.fed.be)

Remy Esquiliche  
Porte-parole (NL)  
[remy.esquiliche@diplobel.fed.be](mailto:remy.esquiliche@diplobel.fed.be)

Caroline Gennez, ministre de la Coopération eu développement et de la Politique des Grandes villes  
Rue de la Loi, 23  
1040 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 206 95 00  
<https://gennez.belgium.be>

Rebecca Castermans  
Porte-parole  
+32 494 91 45 97  
[rebecca.castermans@diplobel.fed.be](mailto:rebecca.castermans@diplobel.fed.be)

15 déc 2023 -18:35

Appartient à [Conseil des ministres du 15 décembre 2023](#)

## Prolongation du soutien militaire pour la sécurisation du site nucléaire de Doel

Sur proposition de la ministre de la Défense Ludivine Dedonder et de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la prolongation de « Operation Spring Guardian » en vue de la sécurisation du site nucléaire de Doel.

Concrètement, il s'agit de la prolongation du déploiement d'un détachement militaire en soutien à la police intégrée dans le cadre de la sécurisation du site nucléaire de Doel, à partir du 1er janvier 2024 et jusqu'au 30 avril 2024.

« Operation Spring Guardian » a été mise sur pied à la suite des attentats terroristes qui ont secoué la France et la Belgique en 2016.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Ludivine Dedonder, ministre de la Défense  
Rue Lambermont, 8  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 441 52 00  
<https://dedonder.belgium.be>  
[ludivine.dedonder@mil.be](mailto:ludivine.dedonder@mil.be)

Rodolphe Polis  
Porte-parole (FR)  
+32 478 33 57 35  
[rodolphe.polis@mil.be](mailto:rodolphe.polis@mil.be)

Cédric Maes  
Porte-parole (NL)  
+32 479 34 79 23  
[cedric.maes@mil.be](mailto:cedric.maes@mil.be)

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique  
Rue de la Loi, 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 488 0511  
<https://verlinden.belgium.be>  
[info@verlinden.belgium.be](mailto:info@verlinden.belgium.be)

Nick Gyselincx  
Porte-parole  
+32 473 33 30 53  
[press@verlinden.belgium.be](mailto:press@verlinden.belgium.be)

15 déc 2023 -18:35

Appartient à [Conseil des ministres du 15 décembre 2023](#)

## Interdiction de l'usage détourné du gaz hilarant

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal visant à interdire le protoxyde d'azote ou gaz hilarant lorsqu'il est utilisé comme substance intoxicante en tant que drogue dans le cadre de la systématique de la loi sur les stupéfiants.

Le projet d'arrêté royal vise à interdire la vente et l'achat, l'offre, l'importation, le transport et la détention de gaz hilarant, tant physiquement qu'en ligne, sauf lorsqu'il est destiné à des fins médicales ou techniques ou en tant qu'additif alimentaire.

Le contrôle sera principalement réalisé par les services de police dans le cadre de leurs compétences générales de recherche d'infractions. En outre, le projet d'arrêté royal attribue également des compétences :

- aux inspecteurs et contrôleurs contractuels et statutaires du service d'inspection de la direction générale Animaux, Végétaux et Alimentation du SPF Santé publique
- au personnel de la direction générale chargée du Transport routier et de la Sécurité routière du SPF Mobilité et Transports, investi d'un mandat de police judiciaire
- aux fonctionnaires de l'Administration générale des douanes et accises dans l'exercice de leurs fonctions

En ce qui concerne les sanctions pénales de répression, le projet renvoie à la loi sur les stupéfiants qui prévoit déjà les sanctions.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique  
Rue de la Loi, 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 488 0511  
<https://verlinden.belgium.be>  
[info@verlinden.belgium.be](mailto:info@verlinden.belgium.be)

Nick Gyselink  
Porte-parole  
+32 473 33 30 53  
[press@verlinden.belgium.be](mailto:press@verlinden.belgium.be)

Paul Van Tighelt, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 792 99 02  
[contact@teamjustice.be](mailto:contact@teamjustice.be)

Julien Vandenborre  
Porte-parole (FR)  
+32 475 56 44 07  
[julien@teamjustitie.be](mailto:julien@teamjustitie.be)

Jan Van der Cruysse  
Porte-parole (NL)  
+32 490 57 33 88  
[jan@teamjustitie.be](mailto:jan@teamjustitie.be)